

212C0890
FR0000037640-OP017-RA03

6 juillet 2012

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

ROUGIER
(Euronext Paris)

Le 20 juin 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société ROUGIER visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital, au prix de 41 € par action (dividende 2011 détaché), portant sur 283 333 actions ROUGIER, représentant 20,28% du capital de la société (cf. Décision et Information 212C0803 du 20 juin 2012).

La note d'information relative à cette opération (visa n°12-278 en date du 20 juin 2012) a été diffusée (cf. communiqué diffusé le 20 juin 2012) et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour). L'assemblée générale des actionnaires réunie le 29 juin 2012 a approuvé la résolution nécessaire à la mise en œuvre de la réduction de capital.

L'offre publique sera ouverte¹ **du 9 au 30 juillet 2012 inclus**².

Nyse Euronext Paris fera connaître par un avis les conditions de réalisation de l'offre publique de rachat et son calendrier détaillé.

¹ Compte tenu notamment du caractère désormais définitif de la décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique octroyée par l'Autorité des marchés financiers au bénéfice du concert familial Rougier et de la société Sopar (cf. notamment D&I 212C0803 du 20 juin 2012).

² En application de l'article R. 225-154 du code de commerce.